

Réunion du Conseil Municipal

Du 20 mars 2026 à 20 heures 30

Le 20 mars 2026 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoqué le 12 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire,

Sont présents : Pierre CHASSANG, Claude PORTAL, Bernadette COMPAIJEN, Serge DUMAZEL, Marie-Noëlle GUISLAIN, Anne-Marie VIDALENC, Olivier GUILBOT, Cécile MONTEIL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE

Est représentée : Marie-Thérèse ROBERT représentée par Serge DUMAZEL

Secrétaire de séance : Cécile MONTEIL

Ordre du jour

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 12 mars 2026.

(Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Élection du maire**

Mme Bernadette COMPAIJEN, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT).

Résultat du premier tour de scrutin

- | | |
|--|----|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| • Nombre de votants (enveloppes déposées) | 11 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0 |
| • Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) | 1 |
| • Nombre de suffrages exprimés | 10 |
| • Majorité absolue | 6 |

Ont obtenu :

- M. CHASSANG Pierre : 10 (dix) voix

M. CHASSANG Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

➤ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le nouveau maire élu demande au conseil de fixer le nombre de poste d'adjoint en sachant que la commune au minimum d'un adjoint et au maximum 3 adjoints.

Nombre de poste créée : 3

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

Sous la présidence du nouveau maire, le conseil procède à l'élection des adjoints.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Résultat du premier tour de scrutin

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
• Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages exprimés	10
• Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- PORTAL Claude : 10 voix (10)
- COMPAIJEN Bernadette : 10 voix (10)
- DUMAZEL Serge : 10 voix (10)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés M. Claude PORTAL, Mme Bernadette COMPAIJEN et M. Serge DUMAZEL.

➤ Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu

Le maire élu donne lecture de la charte de l' élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller.

➤ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de fixer les indemnités de fonctions.

Il indique au conseil qu'il ne souhaite pas percevoir la totalité de son indemnité soit 28.1% de l'indice brut 1027 (1 155.06 € brut / mois) mais 26.1 %.

Il explique que pour les adjoints l'indemnité maximale est de 10.89 % de l'indice brut 1027 (447.64 € brut / mois) et demande au conseil de délibérer pour en fixer le montant.

Le conseil fixe l'indemnité des adjoints à

- *8.89 % de l'indice 1027 pour le 1^{er} adjoint*
- *7.89 % de l'indice 1027 pour le 2^e adjoint*
- *7.89 % de l'indice 1027 pour le 3^e adjoint*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

Claude PORTAL

Bernadette COMPAJEN

Serge DUMAZEL

Marie-Thérèse ROBERT
(Absente représentée)

Marie-Noëlle GUISLAIN

Anne-Marie VIDALENC

Olivier GUILBOT

Cécile MONTEIL

Mickaël COMBES

Pierre-Baptiste FABRE